

Objet/station :				N° Id/n° objet :			
Rue/n° :				Date :			
Code postal/ville :							
Sous-traitant/entreprise :				Nom du testeur de gaz responsable:			
Le test au gaz (Bump Test) a été effectué avec succès avant le début des mesures par le testeur de gaz responsable							
Heure du test au gaz (Bump Test) :							
Signature du testeur de gaz responsable :							
Travaux à réaliser :				Gaz à détecter :			
				Hydrocarbures <input type="checkbox"/>		Autres : <input type="checkbox"/>	
				GNC/GNL <input type="checkbox"/>		_____	
				Hydrogène – H <sub>2</sub> <input type="checkbox"/>		_____	
				Oxygène – O <sub>2</sub> <input type="checkbox"/>		_____	
Appareil de mesure du gaz utilisé							
Marque						Type	
Date du prochain calibrage							
Lieu de mesure	Heure	Ex % LIE/LEL	O <sub>2</sub> % Vol.	Signature du testeur de gaz		Remarques	
Conditions d'absence de gaz :							
Ex	Inspections (visite complète ou partielle)			≤ 20 % LIE (anglais : LEL)			
	Travaux à froid			≤ 10 % LIE (anglais : LEL)			
	Travaux à chaud			= 0 % LIE (anglais : LEL)			
O <sub>2</sub>	> 20 vol-%			Visite sans protection respiratoire			
Remarques : L'entrée dans les conteneurs est interdite pour Shell / BP / ARAL ! Là où descendre dans des conteneurs est autorisé : attention - les conteneurs dégagent du gaz dans les 4 heures qui suivent ! Effectuez des mesures suffisamment profondément à l'intérieur du réservoir ! Lors du nettoyage du réservoir, toujours porter une protection respiratoire ! Documentation : mesure avant descente - puis répéter la vérification à des intervalles appropriés							
Les mesures non documentées sont considérées comme non effectuées !							

Lieu de mesure	Heure	Ex % LIE/LEL	O <sub>2</sub> % vol.	Signature du vérificateur	Remarques

**Conditions d'absence de gaz :**

Ex	Inspections (visite complète ou partielle)	≤ 20 % LIE/LEL
	Travaux à froid	≤ 10 % LIE/LEL
	Travaux à chaud	= 0 % LIE/LEL
O <sub>2</sub>	> 20 vol%	Visite sans protection respiratoire

**Remarques :** L'entrée dans les conteneurs est interdite pour Shell / BP / ARAL !  
Là où descendre dans des conteneurs est autorisé : attention - les conteneurs dégagent du gaz dans les 4 heures qui suivent !  
Effectuez des mesures suffisamment profondément à l'intérieur du réservoir !  
Lors du nettoyage du réservoir, toujours porter une protection respiratoire !  
Documentation : mesure avant descente - puis répéter la vérification à des intervalles appropriés

**Les mesures non documentées sont considérées comme non effectuées !**